

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 742**12 juillet 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| A&M Consulinvest S.A., Luxembourg | 35579 | Finagi S.A., Luxembourg | 35598 |
| AMS Media Advertising Services S.A., Luxembourg | 35582 | Fiparlux S.A., Luxembourg | 35609 |
| AMS Media Advertising Services S.A., Luxembourg | 35582 | Fleming (FCP) Aktien Strategie Welt Management Company, S.à r.l., Senningerberg | 35606 |
| Angloterre Investments S.A.H., Luxembourg | 35573 | Fleming (FCP) Fund Series Management Company, S.à r.l., Senningerberg | 35607 |
| ASL (Antwerp Student Lodging) S.A., Strassen ... | 35609 | Garbo Investment S.A.H., Luxembourg | 35574 |
| Azero Investments S.A., Mamer | 35575 | Gelux S.A.H., Luxembourg | 35570 |
| B.L.I. Participations S.A., Luxembourg | 35603 | Gerifonds Floor Fund Management Company (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg | 35580 |
| Banque Hapoalim (Suisse) S.A., Succursale de Luxembourg, Luxembourg | 35595 | Giudirmat Holding S.A., Luxembourg | 35581 |
| BCILUX, Sicav, Luxembourg | 35580 | Giudirmat Holding S.A., Luxembourg | 35581 |
| C.S.M., S.à r.l., Luxembourg | 35579 | Himatomi Holding S.A., Luxembourg | 35607 |
| Caisse Raiffeisen, Beckerich, Noerdange | 35572 | I.S.P. Holding S.A., Luxembourg | 35574 |
| Caisse Raiffeisen, Bettborn-Perle, Bettborn | 35572 | ICN Russian Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg | 35597 |
| Caisse Raiffeisen, Binsfeld, Binsfeld | 35572 | Immo Croissance, Sicav, Luxembourg | 35575 |
| Caisse Raiffeisen, Diekirch, Diekirch | 35572 | Immobilière Beaumont S.A., Luxembourg | 35581 |
| Caisse Raiffeisen, Feulen, Vichten | 35572 | Immobilière Beim Dreieck S.A., Erpeldange | 35571 |
| Caisse Raiffeisen, Hoffelt, Hoffelt | 35571 | Immobilière Beim Dreieck S.A., Erpeldange | 35573 |
| Caisse Raiffeisen, Saeul, Saeul | 35571 | Immobilière Nittler S.A., Bertrange | 35574 |
| Cepinter S.A., Luxembourg | 35593 | Immoparko S.A., Luxembourg | 35579 |
| Charme Investments S.C.A., Luxembourg | 35583 | International Investments & Properties S.A.H., Luxembourg | 35575 |
| Charme Investments S.C.A., Luxembourg | 35592 | JL Management S.A., Bereldange | 35609 |
| Charme Management S.A., Luxembourg | 35613 | Jordan S.A., Luxembourg | 35600 |
| Charme Management S.A., Luxembourg | 35615 | Kieffer Frères, S.à r.l., Luxembourg | 35576 |
| Compagnie Financière et Commerciale du Parc S.A., Luxembourg | 35573 | Kieffer Frères, S.à r.l., Luxembourg | 35576 |
| Compagnie Financière et Commerciale du Parc S.A., Luxembourg | 35573 | Kieffer Frères, S.à r.l., Luxembourg | 35576 |
| (La) Coussinerie, S.à r.l., Bridel | 35602 | Kieffer Frères, S.à r.l., Luxembourg | 35576 |
| Dasbourg-Pont S.A., Rodershausen | 35573 | Kieffer Frères, S.à r.l., Luxembourg | 35577 |
| Duprey et Cie, S.à r.l., Differdange | 35603 | Kieffer Frères, S.à r.l., Luxembourg | 35577 |
| East Side, S.à r.l., Luxembourg | 35592 | Kieffer Frères, S.à r.l., Luxembourg | 35577 |
| East Side, S.à r.l., Luxembourg | 35593 | Lour Firgm Holding S.A., Luxembourg | 35582 |
| Edition Technique S.A., Luxembourg | 35574 | Lour Firgm Holding S.A., Luxembourg | 35582 |
| Eldofin S.A., Luxembourg | 35603 | Lucchini International Holding S.A., Luxembourg | 35571 |
| Evest Luxembourg S.A., Luxembourg | 35574 | Merami Holding S.A., Luxembourg | 35604 |
| Exagon Participations S.A., Luxembourg | 35580 | Mercurio Holding S.A., Luxembourg | 35605 |
| Fallis-Malerbetrieb, GmbH, Vianden | 35615 | Millenium Investments S.A., Luxembourg | 35602 |
| FFH Financial Holding S.A., Luxembourg | 35609 | MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Luxembourg | 35610 |

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Luxembourg | 35612 | Socimmo S.A., Luxembourg | 35608 |
| MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Luxembourg | 35612 | Somapar S.A., Luxembourg | 35595 |
| MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Luxembourg | 35613 | SWT Lux S.A., Luxembourg | 35606 |
| Newton Investments S.A., Luxembourg | 35602 | TDS Europe S.A., Luxembourg | 35608 |
| Notz, Stucki & Cie, Luxembourg S.A., Luxembourg | 35582 | Tele2 Sweden S.A., Luxembourg | 35604 |
| Oracle Properties S.A., Luxembourg | 35578 | Tele2 Sweden S.A., Luxembourg | 35604 |
| Oracle Properties S.A., Luxembourg | 35578 | Th-Vest Holding S.A., Mamer | 35575 |
| Pan European Food Fund, Sicav, Luxembourg-Kirchberg | 35603 | Tonytrans, S.à r.l., Schiffange | 35577 |
| PPCP Finance II, S.à r.l., Luxembourg | 35604 | Transcontinentale d'Investissements S.A., Luxembourg | 35606 |
| PPCP Finance, S.à r.l., Luxembourg | 35578 | Unipatent Holding S.A., Luxembourg | 35605 |
| PPCP Finance, S.à r.l., Luxembourg | 35578 | V.M.L., S.à r.l., Foetz | 35581 |
| Robinet Electricité, S.à r.l., Clemency | 35605 | (The) Wealth Management Company S.A., Luxembourg | 35605 |
| RTL / de Holland Media Groep S.A., Luxembourg | 35577 | Xonord S.A., Luxembourg | 35595 |
| Seefco, S.à r.l., Differdange | 35605 | Yura Capital S.A., Luxembourg | 35583 |
| SIXCO, Société Internationale Multi-Coordination, S.à r.l., Senningerberg | 35607 | Yura Capital S.A., Luxembourg | 35583 |
| Société Européenne de Banque S.A., Luxembourg | 35581 | | |

GELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 82.634.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société NAVIGA-MAURETUS S.A., ayant son siège social au 79, Frankrijklei à B-2000 Antwerpen en Belgique.

Ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, soussigné

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GELUX S.A., Société Anonyme Holding, ayant son siège social à 20, rue de Hollerich L-1740 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82 634, a été constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001 par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg.

II.- Que le capital social de la société anonyme GELUX S.A., Société Anonyme Holding, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), représentés par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

III.- Que l'actionnaire déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société GELUX S.A., Société Anonyme Holding.

IV.- Qu'il est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Qu'il déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus et inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de l'ancien siège social de la société GELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 140S, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(036032.3/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2003.

IMMOBILIERE BEIM DREIECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno.

R. C. Diekirch B 92.066.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au siège social en date du 8 mai 2003

Elections statutaires

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à expiration, sont réélus administrateurs pour un nouveau terme de six ans:

- Patrick Peters, commerçant, administrateur-délégué, né le 22 mai 1967 à Ettelbruck, demeurant à L-9142 Burden, Um Kettenhouscht

- Olivier Peters, avocat-avoué, né le 13 juillet 1972 à Ettelbruck, demeurant à L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck

- Irène Jacobs, épouse Peters, née le 6 juin 1942 à B-St-Vith, demeurant à L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno.

Est réélue commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six ans, la société SRE REVISION Société de Révision CHARLES ENSCH S.A. avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Tous ces mandats prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Erpeldange, le 8 mai 2003.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2003, réf. DSO-AF00094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901549.4/832/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

CAISSE RAIFFEISEN, SAEUL, Société coopérative.

Siège social: Saeul.

R. C. Diekirch B 1.115.

Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAIFFEISEN, SAEUL, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03934, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen

Fondé de Pouvoir / Directeur

(901554.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

CAISSE RAIFFEISEN, HOFFELT, Société coopérative.

Siège social: Hoffelt.

R. C. Diekirch B 1.106.

Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAIFFEISEN, HOFFELT, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen

Fondé de Pouvoir / Directeur

(901556.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

LUCCHINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.391.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCCHINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(034675.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

CAISSE RAIFFEISEN, FEULEN, Société coopérative.

Siège social: Vichten.
R. C. Diekirch B 1.130.

—
Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAIFFEISEN, FEULEN, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de Pouvoir / Directeur

(901557.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

CAISSE RAIFFEISEN, DIEKIRCH, Société coopérative.

Siège social: Diekirch.
R. C. Diekirch B 1.128.

—
Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAIFFEISEN, DIEKIRCH, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03905, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de Pouvoir / Directeur

(901558.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

CAISSE RAIFFEISEN, BECKERICH, Société coopérative.

Siège social: Noerdange.
R. C. Diekirch B 1.118.

—
Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAIFFEISEN, BECKERICH, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03889, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de Pouvoir / Directeur

(901559.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

CAISSE RAIFFEISEN, BETTBORN-PERLE, Société coopérative.

Siège social: Bettborn.
R. C. Diekirch B 92.046.

—
Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAIFFEISEN, BETTBORN-PERLE, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03893, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de Pouvoir / Directeur

(901560.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

CAISSE RAIFFEISEN, BINSFELD, Société coopérative.

Siège social: Binsfeld.
R. C. Diekirch B 1.104.

—
Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 de la CAISSE RAIFFEISEN, BINSFELD, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03895, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen
Fondé de Pouvoir / Directeur

(901561.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

DASBOURG-PONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck.

R. C. Diekirch B 3.088.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 16 juin 2003, réf. DSO-AF00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901562.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

IMMOBILIERE BEIM DREIECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno.

R. C. Diekirch B 92.066.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 16 juin 2003, réf. DSO-AF00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901563.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.257.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE ET COMMERCIALE DU PARC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 45.257.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034628.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

ANGLOTERRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 33.944.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 30 avril 2003

- La démission de M. Malcolm K. Becker, administrateur, est acceptée avec effet au 17 mars 2003.
- M. Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 17 mars 2003.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034758.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

EVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 53.639.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(034602.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

GARBO INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 35.969.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature

Administrateur

(034690.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

EDITION TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.562.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 mai 2003 que la FIDUCIAIRE ME-VEA, S.à r.l., ayant son siège social 6-12, Place d'Armes à L-1136 Luxembourg, a été nommée Commissaire, en remplacement de Monsieur Claude Weis, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034715.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

I.S.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 85.159.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(034717.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

IMMOBILIERE NITTLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8063 Bertrange, 13, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 83.586.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de NITTLER IMMOBILIERE S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(034728.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

IMMO CROISSANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.872.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, réf. LSO-AE02713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour IMMO CROISSANCE, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(034722.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TH-VEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 84.187.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 1^{er} juillet 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Signatures

(034744.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

AZERO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.760.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 1^{er} juillet 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Signatures

(034746.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

INTERNATIONAL INVESTMENTS & PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.052.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2003

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 8 mai 2003 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. transfert du siège social de la société au 9B, bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg
2. démission des administrateurs actuellement en fonction et décharge de leur mandat.

Nomination comme nouveaux administrateurs:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 19, rue du Faing, B-6810 Jamoigne

3. démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge de son mandat.

Nomination comme nouveau commissaire aux comptes de M. Dominique Maqua, Comptable, demeurant à B-6767 Torgny.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE03885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035108.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

KIEFFER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Luxembourg, 110, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature
Mandataire

(034748.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KIEFFER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Luxembourg, 110, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature
Mandataire

(034753.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KIEFFER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Luxembourg, 110, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature
Mandataire

(034770.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KIEFFER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Luxembourg, 110, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature
Mandataire

(034772.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KIEFFER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Luxembourg, 110, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature
Mandataire

(034775.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KIEFFER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Luxembourg, 110, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature

Mandataire

(034779.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KIEFFER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Luxembourg, 110, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature

Mandataire

(034783.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

KIEFFER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Luxembourg, 110, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 12.098.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature

Mandataire

(034786.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

RTL / DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Signature

Un mandataire

(034887.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TONYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schifflange, 97, rue des Fleurs.
R. C. Luxembourg B 51.396.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schifflange, le 3 juillet 2003.

TONYTRANS, S.à r.l.

Signature

(035130.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

PPCP FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 68.811.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034895.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

PPCP FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 68.811.

—
EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 1999 adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée en date du 27 juin 2003 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034899.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

ORACLE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 52.413.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour extrait conforme

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

(035069.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

ORACLE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 52.413.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2003:

- Les comptes de la Société pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 2002 sont approuvés à l'unanimité.
- La nomination le 11 novembre 2002 de Monsieur M. Lauri en tant qu'administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2005 a été ratifiée.
- Les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes sont déchargés de toute responsabilité pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Pour extrait conforme

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035071.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

IMMOPARKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.961.

EXTRAIT

L'an deux mille et deux (2003), le 5 février, à 14.30 heures, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOPARKO S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Résolution

Les actionnaires à l'unanimité décident la nomination de:

M. Paolo Sgattoni, Commerçant, demeurant à Contrada Piano 22, Colmurano - Italie, comme administrateur-délégué de la société au sens de la loi d'établissement du 28 décembre 1988.

Il sera, à compter de la présente décision, chargé de la gestion de la société IMMOPARKO S.A. au sens de la loi de 1988 précitée, et pourra engager la société, pratiquer tous actes bancaires, prendre toutes les décisions qu'il jugera utiles pour la société, ce, par sa seule signature.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034874.5/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

A&M CONSULINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 80.947.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(034954.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

C.S.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval.
R. C. Luxembourg B 88.281.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 17CS, fol. 98, case 2, que la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée C.S.M., S.à r.l., avec siège social à L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 88.281, constitué suivant acte reçu par le même notaire Paul Frieders en date du 11 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1384 du 24 septembre 2002, est la suivante:

| | |
|--|-----|
| 1) Monsieur Marcello Clerici, restaurateur, demeurant à Luxembourg, 1, rue d'Orval, dix-neuf parts sociales | 19 |
| 2) Mademoiselle Tatjana Sarac, restaurateur, demeurant à Luxembourg, 1, rue d'Orval, cinquante et une parts sociales | 51 |
| 3) Monsieur Carlo Lucania, commerçant, demeurant à Luxembourg, 90, rue des Aubépines, trente parts sociales | 30 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

que les associés ont accepté la démission de Monsieur Marcello Clerici, prénommé, comme gérant administratif et ont nommé pour une durée indéterminée comme nouveau gérant administratif Mademoiselle Tatjana Sarac, prénommée, Monsieur Carlo Lucania, prénommé, restant gérant technique; la société étant valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

P. Frieders.

(035345.3/212/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 75.032.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2003

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2002 a nommé les Administrateurs jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en juin 2004:

- Monsieur Bruno Bochud, Directeur GERIFONDS S.A., demeurant à Le Mont sur Lausanne, Suisse (Président);
- Monsieur Christian Beyeler, Directeur GERIFONDS S.A., demeurant à La Tour de Peilz, Suisse (Vice-Président);
- Madame Susan Aschbacher, Sous-Directrice BANQUE CANTONALE VAUDOISE, demeurant à Commugny, Suisse (Administrateur);
- Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Générale adjoint BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Foetz, Luxembourg (Administrateur).

L'Assemblée Générale confirme la désignation de la société KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises de la Société de Gestion et comme réviseur d'entreprises du Fonds Commun de Placement BCV DYNAMIC FLOOR FUND pour l'exercice clôturant au 31 mars 2004.

*Pour GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035103.3/1122/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

BCILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.178.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BCILUX, SICAV
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures*

(035221.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

EXAGON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 77.455.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, en date du 19 juin 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Madame Gaby Trierweiler a été nommée administrateur, en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Les mandats de

Madame Nathalie Carbotti Prieur, administrateur,

Monsieur Brunello Donati, administrateur,

en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035340.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

GIUDIRMAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.130.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG00957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(035412.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

GIUDIRMAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.130.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG00958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(035410.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.859.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 mars 2003, actée sous le n° 170 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(035422.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

IMMOBILIERE BEAUMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.200.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

V.M.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 75.910.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mai 2003, actée sous le n° 341 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(035456.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

NOTZ, STUCKI & CIE, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.060.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AE06109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

P.-Y. Augsburger
Administrateur-Délégué

(034967.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

LOUR FIRGM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.037.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG00964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

(035413.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

LOUR FIRGM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.037.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG00961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

(035408.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

AMS MEDIA ADVERTISING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.316.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035569.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

AMS MEDIA ADVERTISING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.316.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(035571.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

YURA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.453.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour YURA CAPITAL S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

M. Bogers

Administrateur-délégué

(035428.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

YURA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.453.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue à Luxembourg le 25 juin 2003 à 13.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2002, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour YURA CAPITAL S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Administrateur

M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035430.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CHARME INVESTMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.675.

In the year two thousand three on the nineteenth of June.

Before Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CHARME INVESTMENTS S.C.A., having its registered office at 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg section B number 88.675, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on July 30, 2002, published in the Mémorial C number 1487 of October 15, 2002, amended by deeds of the undersigned notary on January 14, 2003, published in the Mémorial C number 261 of March 11, 2003 and on April 30, 2003, published in the Mémorial C number 586 of May 28, 2003.

The meeting is presided by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Ms Ruth Niland, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

- 1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To replace Article 18 (a) (ii), paragraph one, of the Company's by-laws with the following:
«(ii) as soon as practicable after December 31, 2003 (hereafter referred to as the «Final Closing Date»), or the other prior dates fixed by the Unlimited Shareholder for the capital increase and the issuance of Units to the Additional Limited Shareholders, pursuant to the Shareholders' Agreement, for an additional amount calculated on the Committed Contributions of the Additional Limited Shareholders.»

2. To replace Article 23 of the Company's by-laws with the following:

«A) The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions, shall be supported by an Advisory Committee to be appointed by the Unlimited Shareholder, and to be composed of a number of members ranging from five (5) to fifteen (15).

The Unlimited Shareholder has the right to appoint at least three members, to be nominated by the shareholders of the Unlimited Shareholder, among which the honorary co-chairmen.

The remaining members will be appointed by the Unlimited Shareholder as follows: firstly (i) one member upon designation by any Limited Shareholder, the Committed Contribution of which individually or as a pool, is at least five per cent (5%) of the total Committed Contributions and secondly (ii) one or more Limited Shareholders or representative of such Limited Shareholders, selected at the sole discretion of the Unlimited Shareholder, provided that the total number of members of the Advisory Committee, excluding the honorary co-chairmen and any other member holding the office as director of the Unlimited Shareholder, shall be an odd number.

The honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI. shall have the right to convene the meetings as set forth herein below in Section H, as well as to participate in all meetings providing any necessary clarifications or explanations to the members of the Advisory Committee. It is also understood that any member of the Advisory Committee, holding the office as director of the Unlimited Shareholder shall have no voting rights in any resolution of the Advisory Committee and shall not be taken into account for the determination of the relevant voting quorum.

B) Each member of the Advisory Committee shall remain in office until the end of the life of the Company, unless ceased for voluntary resignation, revocation due to default in paying the draw down contributions (with respect to members designated by Limited Shareholders), dismissal, death or, in relation to members appointed by Limited Shareholders the Committed Contribution of which individually or as a pool is at least five per cent (5%), whenever such percentage falls below such threshold by reason of Additional Limited Shareholders subscribing for additional Units.

C) Any member of the Advisory Committee which has been appointed upon designation of a Limited Shareholder that has become a Defaulting Limited Shareholder, shall forthwith cease his or her office as member of the Advisory Committee.

If any of the members of the Advisory Committee ceases from his/her office, for any reason whatsoever, such member shall be promptly replaced by a member designated in compliance with Section B above. However, should the member designated by DB resign or terminate his office as member of the Advisory Committee, for any reason whatsoever, his position shall not be replaced with any other member designated by either shareholders of the Unlimited Shareholder throughout the life of the Company.

D) The Advisory Committee shall act as consulting body, expressing non binding opinions to the Unlimited Shareholder. In particular, the Advisory Committee shall have the duty and power to:

(i) evaluate and express non binding opinions, suggestions and proposals on the strategy and policy of the Unlimited Shareholder in connection with the implementation of Investments and Divestments;

(ii) express a non-binding opinion and suggestion on any Investment and Divestment proposal submitted by the Unlimited Shareholder. In this respect, the Unlimited Shareholder shall deliver all relevant information and data concerning the proposed Investment or Divestment to the members of the Advisory Committee. The relevant meeting of the Advisory Committee shall be called and may not be held prior to five (5) or later than fifteen (15) calendar days from the sending of all relevant information and data concerning the proposed Investment or Divestment to each member of the Advisory Committee; within such period each member of the Advisory Committee shall also have the right to request clarifications and further information on any issue of the proposed Investment or Divestment;

(iii) express non binding opinions pursuant to Section K hereof.

E) The Advisory Committee has a veto right in connection with the implementation of (a) any Investment which requires the use of draw down contribution in an amount exceeding the Concentration Threshold proposed by the Unlimited Shareholder; (b) any request of draw downs in excess of forty per cent (40%) of the Committed Contribution of the relevant Limited Shareholders and (c) any material conflict of interest as specified in the Shareholders' Agreement, all of them to be exercised by resolution, within and not later than fifteen (15) calendar days from the receipt of all relevant information and data concerning the proposed Investment or Divestment or the relevant request, as the case may be.

F) The members of the Advisory Committee shall perform all duties as indicated herein and shall not be entitled to receive any remuneration for their activity from the Company.

G) The Advisory Committee shall neither have management or veto powers on Investments or Divestments (except for the veto rights provided for in Section E) hereof) nor shall the Advisory Committee have any power or authority to act for or on behalf of, or to represent the Unlimited Shareholder or the Company. In this respect, no member of the Advisory Committee shall be liable to any Shareholder of the Company for any action taken or omitted to be taken in good faith by him/her in connection with his/her participation in the Advisory Committee.

H) The Advisory Committee shall meet:

(i) any time is necessary to express an opinion on an Investment/Divestment;

(ii) any time is necessary to discuss or resolve on a conflict of interest issue in connection with an Investment/Divestment pursuant to the Shareholders' Agreement;

(iii) any time necessary to resolve upon the matters set forth under Sections E and K hereof;

(iv) any time the honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI. deems the meeting necessary or opportune for any activity covered by the corporate purpose of the Company.

For this purpose, such honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI. shall send a notice of call, by fax or registered letter, to all the other members of the Advisory Com-

mittee, at least five (5) Business Days, or, in case of urgency, at least three (3) Business Days, prior to the date of the meeting, indicating the place and time of the meeting and the agenda thereof.

Any meeting of the Advisory Committee shall be called by the honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI. or, in any case, upon request of at least three (3) members of the Advisory Committee.

I) The meetings of the Advisory Committee shall be held in Europe at the place and time, as specifically indicated in the notice of call. The meetings of the Advisory Committee may be held also by conference call or by videoconference or as set forth in the present Articles.

J) The Advisory Committee shall adopt any resolutions, except as provided under Section K, with the favourable vote of the majority of the members of the Advisory Committee in attendance (counted by head) at the relevant meeting, without being required an attendance quorum for the validity of the meeting except as provided for in Point K hereafter.

K) Key Man Clause

K.1 Upon the occurrence of one of the following events:

(a) should the honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI., for any whatsoever reason, voluntarily resign from his office as member of the board of directors of the Unlimited Shareholder, and/or

(b) should the participation held by the honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI., directly or indirectly, in the Unlimited Shareholder be acquired by an individual or an entity, including DB or a Limited Shareholder (hereinafter «Replacing Shareholder»), for any whatsoever reasons;

then, the Unlimited Shareholder, shall promptly give notice of the name and details of the new member replacing such honorary co-chairman in the board of directors of the Unlimited Shareholder (hereinafter «Replacing Member»), and/or of the name and details of the Replacing Shareholders, to all members of the Advisory Committee. In this respect, the Advisory Committee shall express its non binding opinions on such name, by resolution to be adopted with the favourable vote of two thirds (2/3) of the members of the Advisory Committee in attendance, without being required any minimum attendance quorum for the validity of the meeting; such resolution shall be adopted within and not later than fifteen (15) calendar days from the receipt of the above notice, it being understood that failure to resolve within such term shall mean a favourable opinion.

For the purposes of these Articles «FI.SVI.» shall mean FI.SVI. TRE S.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Italy, with registered offices at Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Rome, Italy.

For the purpose of these Articles «DB» shall mean collectively DEUTSCHE BANK AG, a company organized under the laws of Germany, with registered office in Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, Germany, operating in the United Kingdom under branch registration number 000005 and acting through its London branch and DBCP NEWCO.

K.2 Should the Advisory Committee resolve expressing a negative opinion on the names of the Replacing Member and/or the Replacing Shareholder, then:

a) starting from the date of adoption of such resolution, the Limited Shareholders shall be released from any and all obligations concerning payment of outstanding draw down contributions, with the only exception for those necessary to pay the Management Fee in the amount payable from the end of the Investment Period through the life of the Company as set forth in Article 20 A 1. (b) hereof;

b) the obligation to pay the Fixed Dividend shall be terminated;

c) the Unlimited Shareholder shall manage the Company solely for the purpose of implementing Divestments, whenever it becomes advisable or opportune, by adopting any appropriate actions in connection therewith;

d) the right to use the trademark «Charme» shall expire and terminate, it being understood that the trademark «Charme» may be used by the Unlimited Shareholder in connection with any activity strictly related to Divestments.

K.3 Should the Advisory Committee resolve expressing a favourable opinion on the names of the Replacing Member and/or the Replacing Shareholder, the Company shall continue at the same terms and conditions set forth herein, including without limitation, the obligation to pay the Fixed Dividend and the right to use the trademark «Charme».

K.4 It is understood that upon the occurrence of one of the events under Section K.1 (a) and/or (b), regardless of favourable or negative opinion of the Advisory Committee, the Shareholders' Agreement shall be considered terminated as indicated therein.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the eleven thousand and eighty (11,080) redeemable («A») Shares, one thousand three hundred and eighty five (1,385) ordinary («B») Shares and twenty five thousand five hundred and sixty four (25,564) «C» shares representing the entire share capital of forty seven thousand five hundred and thirty six Euro twenty five cent (47,536.25.- €) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to replace Article 18 (a) (ii), paragraph one, of the Company's by-laws with the following:

«(ii) as soon as practicable after December 31, 2003 (hereafter referred to as the «Final Closing Date»), or the other prior dates fixed by the Unlimited Shareholder for the capital increase and the issuance of Units to the Additional Limited Shareholders, pursuant to the Shareholders' Agreement, for an additional amount calculated on the Committed Contributions of the Additional Limited Shareholders.»

Second resolution

The meeting resolves to replace Article 23 of the Company's by-laws with the following:

«A) The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions, shall be supported by an Advisory Committee to be appointed by the Unlimited Shareholder, and to be composed of a number of members ranging from five (5) to fifteen (15).

The Unlimited Shareholder has the right to appoint at least three members, to be nominated by the shareholders of the Unlimited Shareholder, among which the honorary co-chairmen.

The remaining members will be appointed by the Unlimited Shareholder as follows: firstly (i) one member upon designation by any Limited Shareholder, the Committed Contribution of which individually or as a pool, is at least five per cent (5%) of the total Committed Contributions and secondly (ii) one or more Limited Shareholders or representative of such Limited Shareholders, selected at the sole discretion of the Unlimited Shareholder, provided that the total number of members of the Advisory Committee, excluding the honorary co-chairmen and any other member holding the office as director of the Unlimited Shareholder, shall be an odd number.

The honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI. shall have the right to convene the meetings as set forth herein below in Section H, as well as to participate in all meetings providing any necessary clarifications or explanations to the members of the Advisory Committee. It is also understood that any member of the Advisory Committee, holding the office as director of the Unlimited Shareholder shall have no voting rights in any resolution of the Advisory Committee and shall not be taken into account for the determination of the relevant voting quorum.

B) Each member of the Advisory Committee shall remain in office until the end of the life of the Company, unless ceased for voluntary resignation, revocation due to default in paying the draw down contributions (with respect to members designated by Limited Shareholders), dismissal, death or, in relation to members appointed by Limited Shareholders the Committed Contribution of which individually or as a pool is at least five per cent (5%), whenever such percentage falls below such threshold by reason of Additional Limited Shareholders subscribing for additional Units.

C) Any member of the Advisory Committee which has been appointed upon designation of a Limited Shareholder that has become a Defaulting Limited Shareholder, shall forthwith cease his or her office as member of the Advisory Committee.

If any of the members of the Advisory Committee ceases from his/her office, for any reason whatsoever, such member shall be promptly replaced by a member designated in compliance with Section B above. However, should the member designated by DB resign or terminate his office as member of the Advisory Committee, for any reason whatsoever, his position shall not be replaced with any other member designated by either shareholders of the Unlimited Shareholder throughout the life of the Company.

D) The Advisory Committee shall act as consulting body, expressing non binding opinions to the Unlimited Shareholder. In particular, the Advisory Committee shall have the duty and power to:

(i) evaluate and express non binding opinions, suggestions and proposals on the strategy and policy of the Unlimited Shareholder in connection with the implementation of Investments and Divestments;

(ii) express a non-binding opinion and suggestion on any Investment and Divestment proposal submitted by the Unlimited Shareholder. In this respect, the Unlimited Shareholder shall deliver all relevant information and data concerning the proposed Investment or Divestment to the members of the Advisory Committee. The relevant meeting of the Advisory Committee shall be called and may not be held prior to five (5) or later than fifteen (15) calendar days from the sending of all relevant information and data concerning the proposed Investment or Divestment to each member of the Advisory Committee; within such period each member of the Advisory Committee shall also have the right to request clarifications and further information on any issue of the proposed Investment or Divestment;

(iii) express non binding opinions pursuant to Section K hereof.

E) The Advisory Committee has a veto right in connection with the implementation of (a) any Investment which requires the use of draw down contribution in an amount exceeding the Concentration Threshold proposed by the Unlimited Shareholder; (b) any request of draw downs in excess of forty per cent (40%) of the Committed Contribution of the relevant Limited Shareholders and (c) any material conflict of interest as specified in the Shareholders' Agreement, all of them to be exercised by resolution, within and not later than fifteen (15) calendar days from the receipt of all relevant information and data concerning the proposed Investment or Divestment or the relevant request, as the case may be.

F) The members of the Advisory Committee shall perform all duties as indicated herein and shall not be entitled to receive any remuneration for their activity from the Company.

G) The Advisory Committee shall neither have management or veto powers on Investments or Divestments (except for the veto rights provided for in Section E) hereof) nor shall the Advisory Committee have any power or authority to act for or on behalf of, or to represent the Unlimited Shareholder or the Company. In this respect, no member of the Advisory Committee shall be liable to any Shareholder of the Company for any action taken or omitted to be taken in good faith by him/her in connection with his/her participation in the Advisory Committee.

H) The Advisory Committee shall meet:

(i) any time is necessary to express an opinion on an Investment/Divestment;

(ii) any time is necessary to discuss or resolve on a conflict of interest issue in connection with an Investment/Divestment pursuant to the Shareholders' Agreement;

(iii) any time necessary to resolve upon the matters set forth under Sections E and K hereof;

(iv) any time the honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI. deems the meeting necessary or opportune for any activity covered by the corporate purpose of the Company.

For this purpose, such honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI. shall send a notice of call, by fax or registered letter, to all the other members of the Advisory Committee, at least five (5) Business Days, or, in case of urgency, at least three (3) Business Days, prior to the date of the meeting, indicating the place and time of the meeting and the agenda thereof.

Any meeting of the Advisory Committee shall be called by the honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI. or, in any case, upon request of at least three (3) members of the Advisory Committee.

I) The meetings of the Advisory Committee shall be held in Europe at the place and time, as specifically indicated in the notice of call. The meetings of the Advisory Committee may be held also by conference call or by videoconference or as set forth in the present Articles.

J) The Advisory Committee shall adopt any resolutions, except as provided under Section K, with the favourable vote of the majority of the members of the Advisory Committee in attendance (counted by head) at the relevant meeting, without being required an attendance quorum for the validity of the meeting except as provided for in Point K hereafter.

K) Key Man Clause

K.1 Upon the occurrence of one of the following events:

(a) should the honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI., for any whatsoever reason, voluntarily resign from his office as member of the board of directors of the Unlimited Shareholder, and/or

(b) should the participation held by the honorary co-chairman appointed by the Unlimited Shareholder among the candidates nominated by FI.SVI., directly or indirectly, in the Unlimited Shareholder be acquired by an individual or an entity, including DB or a Limited Shareholder (hereinafter «Replacing Shareholder»), for any whatsoever reasons;

then, the Unlimited Shareholder, shall promptly give notice of the name and details of the new member replacing such honorary co-chairman in the board of directors of the Unlimited Shareholder (hereinafter «Replacing Member»), and/or of the name and details of the Replacing Shareholders, to all members of the Advisory Committee. In this respect, the Advisory Committee shall express its non binding opinions on such name, by resolution to be adopted with the favourable vote of two thirds (2/3) of the members of the Advisory Committee in attendance, without being required any minimum attendance quorum for the validity of the meeting; such resolution shall be adopted within and not later than fifteen (15) calendar days from the receipt of the above notice, it being understood that failure to resolve within such term shall mean a favourable opinion.

For the purposes of these Articles «FI.SVI.» shall mean FI.SVI. TRE S.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Italy, with registered offices at Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Rome, Italy.

For the purpose of these Articles «DB» shall mean collectively DEUTSCHE BANK AG, a company organized under the laws of Germany, with registered office in Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, Germany, operating in the United Kingdom under branch registration number 000005 and acting through its London branch and DBCP NEWCO.

K.2 Should the Advisory Committee resolve expressing a negative opinion on the names of the Replacing Member and/or the Replacing Shareholder, then:

a) starting from the date of adoption of such resolution, the Limited Shareholders shall be released from any and all obligations concerning payment of outstanding draw down contributions, with the only exception for those necessary to pay the Management Fee in the amount payable from the end of the Investment Period through the life of the Company as set forth in Article 20 A 1. (b) hereof;

b) the obligation to pay the Fixed Dividend shall be terminated;

c) the Unlimited Shareholder shall manage the Company solely for the purpose of implementing Divestments, whenever it becomes advisable or opportune, by adopting any appropriate actions in connection therewith;

d) the right to use the trademark «Charme» shall expire and terminate, it being understood that the trademark «Charme» may be used by the Unlimited Shareholder in connection with any activity strictly related to Divestments.

K.3 Should the Advisory Committee resolve expressing a favourable opinion on the names of the Replacing Member and/or the Replacing Shareholder, the Company shall continue at the same terms and conditions set forth herein, including without limitation, the obligation to pay the Fixed Dividend and the right to use the trademark «Charme».

K.4 It is understood that upon the occurrence of one of the events under Section K.1 (a) and/or (b), regardless of favourable or negative opinion of the Advisory Committee, the Shareholders' Agreement shall be considered terminated as indicated therein.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société CHARME INVESTMENTS S.C.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.675, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1487 du 15 octobre 2002. Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 14 janvier 2003, publié au Mémorial C, numéro 261 du 11 mars 2003 et en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C, numéro 586 du 28 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Maître Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Ruth Niland, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

l) Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 18 (a) (ii) alinéa 1 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«(ii) aussitôt que possible après le 31 décembre, 2003 (ci-après «la Date Finale de Clôture»), ou d'autres dates antérieures fixées par l'Actionnaire Commandité pour l'augmentation de capital et l'émission d'Unités aux Actionnaires Commanditaires Supplémentaires, conformément à des Conventions d'Actionnaires, pour un montant additionnel calculé sur les Engagements de Contribution de tous les Actionnaires Commanditaires Supplémentaires.»

2. Modification de l'article 23 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«A) L'Actionnaire Commandité, dans l'exercice de ses fonctions de gérant, sera assisté par un Comité Consultatif nommé par l'Actionnaire Commandité qui sera composé d'un nombre de membres variant de cinq (5) à quinze (15).

L'Actionnaire Commandité aura le droit de proposer trois candidats au moins qui seront nommés par les actionnaires de l'Actionnaire Commandité, dont les co-présidents honoraires.

Les autres membres seront nommés par l'Actionnaire Commandité comme suit: (i) un membre par désignation de tout Actionnaire Commanditaire dont les Engagements de Contribution individuels ou en groupe sont d'au moins cinq pour cent (5%) du total des Engagements de Contribution et (ii) un ou plusieurs Actionnaires Commanditaires ou représentants de ces Actionnaires Commanditaires, sélectionnés à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, à condition que le nombre total de membres du Comité Consultatif, à l'exclusion des co-présidents honoraires et de tout autre membre agissant en tant qu'administrateur de l'Actionnaire Commandité, soit un nombre impair.

Le co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI aura le droit de convoquer les réunions comme indiqué à la section H ci-dessous, ainsi que de participer à toutes les réunions pour communiquer aux membres du Comité Consultatif toute clarification ou explication nécessaires. Il est entendu ainsi que tout membre du Comité Consultatif, exerçant sa fonction en tant qu'administrateur de l'Actionnaire Commandité n'aura pas de droit de vote en ce qui concerne toute décision du Comité Consultatif et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum en question.

B) Chaque membre du Comité Consultatif restera en fonction jusqu'à la fin de la vie de la Société, à moins qu'il n'ait cessé pour des raisons spécifiques, qu'il n'ait été révoqué pour n'avoir pas payé les Engagements de Contributions (concernant les membres désignés par les Actionnaires Commanditaires), en cas de démission, de décès ou, concernant les membres élus par les Actionnaires Commanditaires, lorsque leurs Engagements de Contribution individuels ou en groupe tombent en dessous de cinq pour cent (5%) par suite de la souscription d'Unités supplémentaires par des Actionnaires Commanditaires Supplémentaires.

C) Tout membre du Comité Consultatif qui a été élu sur proposition d'un Actionnaire Commanditaire qui est devenu un Actionnaire Commanditaire Défaillant cessera immédiatement sa fonction en tant que membre du Comité Consultatif.

Si l'un des membres du Comité Consultatif cesse ses fonctions, pour quelque raison que ce soit, ce membre sera promptement remplacé par un membre désigné conformément à la Section B ci-dessus, sauf au cas où le membre désigné par DB démissionne ou abandonne sa charge en tant que membre du Comité Consultatif pour quelque raison que ce soit, auquel cas il ne sera pas remplacé par un autre membre proposé par n'importe quel actionnaire de l'Actionnaire Commandité, tout au long du reste de la vie de la Société.

D) Le Comité Consultatif agira comme organe de consultation, exprimant des avis non obligatoires à l'Actionnaire Commandité. En particulier, le Comité Consultatif aura le devoir et la compétence de:

(i) évaluer et exprimer des avis, suggestions et propositions non obligatoires sur la stratégie et la politique de l'Actionnaire Commandité concernant la mise en oeuvre d'Investissements ou de Désinvestissements;

(ii) exprimer des avis non obligatoires sur toute proposition d'Investissement ou de Désinvestissement soumise par l'Actionnaire Commandité. A cet effet, l'Actionnaire Commandité délivrera aux membres du Comité consultatif toutes informations et données relevantes sur l'Investissement ou le Désinvestissement proposé. La réunion du Comité Consultatif en question sera convoquée et ne pourra se tenir avant cinq (5) jours ni après quinze (15) jours à partir de l'envoi à tous les membres du Comité Consultatif de toute information et donnée utile en ce qui concerne l'Investissement ou le Désinvestissement proposé; pendant cette période, chaque membre du Comité Consultatif aura le droit de demander des explications et des informations supplémentaires sur toute question relative à l'Investissement ou au Désinvestissement proposés;

(iii) exprimer des avis qui ne lient pas conformément au paragraphe K des présentes.

E) Le Comité Consultatif a un droit de veto concernant la mise en oeuvre (a) de tout Investissement, exigeant l'utilisation du montant appelé, excédant le Seuil de Convergence proposé par l'Actionnaire Commandité et (b) de tout Avis de Retrait excédant quarante pour cent (40%) des Engagements de Contribution des Actionnaires Commanditaires, et (c) tout conflit d'intérêt matériel indiqué dans toute Convention d'Actionnaires, le tout devant être exercé, par décision

endéans et au plus tard quinze (15) jours à partir de la réception de toute information et donnée concernant l'Investissement ou le Désinvestissement proposé ou la requête en question selon le cas.

F) Les membres du Comité Consultatif accompliront tous leurs devoirs comme indiqué dans les présents Statuts et ne seront pas autorisés à recevoir de la Société une rémunération pour leurs activités.

G) Le Comité Consultatif n'aura pas de pouvoirs de gestion, ni aucun pouvoir de veto sur les Investissements et Désinvestissements (excepté pour le droit de veto prévu à la Section E) et n'aura pas non plus de pouvoirs d'agir pour ou pour compte de la Société, ou de représenter l'Actionnaire Commandité ou la Société. A cet effet, aucun membre du Comité Consultatif ne sera responsable à l'égard des Actionnaires de la Société pour toute action prise ou omise d'être prise de bonne foi par lui/elle en relation avec sa participation au Comité Consultatif.

H) Le Comité consultatif se réunira:

- (i) lorsqu'il sera nécessaire d'émettre un avis sur un Investissement / Désinvestissement;
- (ii) lorsqu'il sera nécessaire de discuter ou de décider sur une question de conflit d'intérêts en relation avec un Investissement / Désinvestissement conformément à toute Convention d'Actionnaires;
- (iii) chaque fois qu'il est nécessaire de délibérer sur des sujets prévus aux paragraphes E et K des présentes;
- (iv) chaque fois que le co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI estime la réunion nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social de la Société.

A cet effet, le co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI enverra un avis de convocation, par fax ou lettre recommandée, à tous les membres du Comité Consultatif, au moins cinq (5) Jours Ouvrables, ou, en cas d'urgence au moins trois (3) Jours Ouvrables, avant la date de la réunion en indiquant le lieu et l'heure de la réunion ainsi que son ordre du jour.

Toute réunion du Comité Consultatif sera convoquée par que le co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI ou, dans tous les cas, à la demande d'au moins trois (3) membres du Comité Consultatif.

I) Les réunions du Comité Consultatif seront tenues en Europe aux lieu et heure indiqués dans l'avis de convocation. Les réunions du Comité consultatif pourront aussi être tenues par conférence téléphonique ou par video-conférence ou de toute autre manière prévue dans les présents statuts.

J) Le Comité Consultatif adoptera toute résolution, sauf ce qui est prévu au paragraphe K, à la majorité des membres du Comité Consultatif présents (comptés par tête), à ladite réunion, sans qu'aucun quorum de présence ne soit requis pour la validité de la réunion sauf ce qui est prévu au paragraphe K ci-après.

K) Clause d'homme indispensable.

K.1 Lors de la survenance d'un des évènements suivants:

a) démission volontaire du co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI, pour quelque raison que ce soit, de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration de l'Actionnaire Commandité, et/ou

b) détention directe ou indirecte de la participation du co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI au sein de l'Actionnaire Commandité par une personne ou une société, en ce compris DB ou tout Actionnaire Commanditaire, pour quelque raison que ce soit (ci-après l'«Actionnaire Remplaçant»);

alors, l'Actionnaire Commandité, devra communiquer rapidement le nom et les détails relatifs au nouveau membre remplaçant tel co- président honoraire au Conseil d'Administration de l'Actionnaire Commandité (ci-après le «Membre Remplaçant») et/ou le nom et les détails relatifs à l'Actionnaire Remplaçant à tous les membres du Comité Consultatif. A cet égard, le Comité Consultatif exprimera son avis qui ne lie pas en son nom, par une décision adoptée à la majorité de deux tiers (2/3) des membres du Comité Consultatif présents, sans qu'un quorum minimum de présence ne soit requis pour la validité de la réunion; une telle décision sera adoptée dans les et pas plus tard que quinze (15) jours à partir de la réception d'une telle convocation, étant entendu qu'un défaut de décision durant ce délai équivaut à une opinion favorable.

Dans le cadre des présents statuts, FI. SVI signifie FI.SVI. TRE S.r.l., une société régie par le droit italien, ayant son siège social à Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Rome, Italie.

Dans le cadre des présents statuts, DB signifie collectivement DEUTSCHE BANK AG, une société régie par le droit allemand, ayant son siège social à Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne, active au Royaume Uni sous l'enregistrement de succursale numéro 000005 et agissant par sa succursale de Londres et DBCP NEWCO.

K.2 Au cas où le Comité Consultatif décide d'émettre une opinion défavorable quant aux noms du Membre Remplaçant et/ou de l'Actionnaire Remplaçant, alors:

a) à partir de l'adoption de cette décision, l'Actionnaire Commanditaire sera délié de toute obligation concernant le paiement de tout montant appelé, avec exception toutefois pour celle en relation avec le paiement de la Commission de Gestion concernant le montant à payer à partir de la fin de la Période d'Investissement ainsi que tout au long de la vie de la Société, tel que prévu à l'article 20 A 1. (b) des présentes;

b) l'obligation de payer un Dividende Fixe cessera;

c) l'Actionnaire Commandité gèrera la Société uniquement en vue de la réalisation de Désinvestissements, lorsqu'ils deviendront recommandés ou opportuns, en adoptant toute mesure appropriée à cette fin;

d) le droit d'utiliser la marque «Charme» cessera, étant entendu que la marque «Charme» peut être utilisée par l'Actionnaire Commanditaire pour toute activité en stricte relation avec des Désinvestissements.

K.3 Si le Comité Consultatif décide d'émettre une opinion favorable quant aux noms du Membre Remplaçant et/ou de l'Actionnaire Remplaçant, alors la Société poursuivra sous les mêmes termes et conditions que prévus dans les présentes, incluant sans limitation, l'obligation de payer le Dividende Fixe et le droit d'utiliser la marque «Charme».

K.4 Il est entendu que lors de la survenance d'un des événements prévus au paragraphe K.1 (a) et/ou (b), peu importe l'avis favorable ou défavorable du Comité Consultatif, toute Convention d'Actionnaires sera considérée comme résiliée de la manière telle que prévue dans une telle convention.»

II) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les onze mille quatre-vingts (11.080) Actions rachetables (« Actions A»), les mille trois cent quatre-vingt-cinq (1.385) Actions ordinaires («Actions B») et les vingt-cinq mille cinq cent soixante-quatre (25.564) Actions («Actions C») représentant l'intégralité du capital social de quarante sept mille cinq cent trente-six euros vingt-cinq cents (47.536,25.- €) sont représentées à la présente assemblée.

Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 (a) (ii) alinéa 1 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«(ii) aussitôt que possible après le 31 décembre, 2003 (ci-après «la Date Finale de Clôture»), ou d'autres dates antérieures fixées par l'Actionnaire Commandité pour l'augmentation de capital et l'émission d'Unités aux Actionnaires Commanditaires Supplémentaires, conformément à des Conventions d'Actionnaires, pour un montant additionnel calculé sur les Engagements de Contribution de tous les Actionnaires Commanditaires Supplémentaires.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«A) L'Actionnaire Commandité, dans l'exercice de ses fonctions de gérant, sera assisté par un Comité Consultatif nommé par l'Actionnaire Commandité qui sera composé d'un nombre de membres variant de cinq (5) à quinze (15).

L'Actionnaire Commandité aura le droit de proposer trois candidats au moins qui seront nommés par les actionnaires de l'Actionnaire Commandité, dont les co-présidents honoraires.

Les autres membres seront nommés par l'Actionnaire Commandité comme suit: (i) un membre par désignation de tout Actionnaire Commanditaire dont les Engagements de Contribution individuels ou en groupe sont d'au moins cinq pour cent (5%) du total des Engagements de Contribution et (ii) un ou plusieurs Actionnaires Commanditaires ou représentants de ces Actionnaires Commanditaires, sélectionnés à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, à condition que le nombre total de membres du Comité Consultatif, à l'exclusion des co-présidents honoraires et de tout autre membre agissant en tant qu'administrateur de l'Actionnaire Commandité, soit un nombre impair.

Le co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI aura le droit de convoquer les réunions comme indiqué à la section H ci-dessous, ainsi que de participer à toutes les réunions pour communiquer aux membres du Comité Consultatif toute clarification ou explication nécessaires. Il est entendu ainsi que tout membre du Comité Consultatif, exerçant sa fonction en tant qu'administrateur de l'Actionnaire Commandité n'aura pas de droit de vote en ce qui concerne toute décision du Comité Consultatif et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum en question.

B) Chaque membre du Comité Consultatif restera en fonction jusqu'à la fin de la vie de la Société, à moins qu'il n'ait cessé pour des raisons spécifiques, qu'il n'ait été révoqué pour n'avoir pas payé les Engagements de Contributions (concernant les membres désignés par les Actionnaires Commanditaires), en cas de démission, de décès ou, concernant les membres élus par les Actionnaires Commanditaires, lorsque leurs Engagements de Contribution individuels ou en groupe tombent en dessous de cinq pour cent (5%) par suite de la souscription d'Unités supplémentaires par des Actionnaires Commanditaires Supplémentaires.

C) Tout membre du Comité Consultatif qui a été élu sur proposition d'un Actionnaire Commanditaire qui est devenu un Actionnaire Commanditaire Défaillant cessera immédiatement sa fonction en tant que membre du Comité Consultatif.

Si l'un des membres du Comité Consultatif cesse ses fonctions, pour quelque raison que ce soit, ce membre sera promptement remplacé par un membre désigné conformément à la Section B ci-dessus, sauf au cas où le membre désigné par DB démissionne ou abandonne sa charge en tant que membre du Comité Consultatif pour quelque raison que ce soit, auquel cas il ne sera pas remplacé par un autre membre proposé par n'importe quel actionnaire de l'Actionnaire Commandité, tout au long du reste de la vie de la Société.

D) Le Comité Consultatif agira comme organe de consultation, exprimant des avis non obligatoires à l'Actionnaire Commandité. En particulier, le Comité Consultatif aura le devoir et la compétence de:

(i) évaluer et exprimer des avis, suggestions et propositions non obligatoires sur la stratégie et la politique de l'Actionnaire Commandité concernant la mise en oeuvre d'Investissements ou de Désinvestissements;

(ii) exprimer des avis non obligatoires sur toute proposition d'Investissement ou de Désinvestissement soumise par l'Actionnaire Commandité. A cet effet, l'Actionnaire Commandité délivrera aux membres du Comité consultatif toutes informations et données relevantes sur l'Investissement ou le Désinvestissement proposé. La réunion du Comité Consultatif en question sera convoquée et ne pourra se tenir avant cinq (5) jours ni après quinze (15) jours à partir de l'envoi à tous les membres du Comité Consultatif de toute information et donnée utile en ce qui concerne l'Investissement ou

le Désinvestissement proposé; pendant cette période, chaque membre du Comité Consultatif aura le droit de demander des explications et des informations supplémentaires sur toute question relative à l'Investissement ou au Désinvestissement proposés;

(iii) exprimer des avis qui ne lient pas conformément au paragraphe K des présentes.

E) Le Comité Consultatif a un droit de veto concernant la mise en oeuvre (a) de tout Investissement, exigeant l'utilisation du montant appelé, excédant le Seuil de Convergence proposé par l'Actionnaire Commandité et (b) de tout Avis de Retrait excédant quarante pour cent (40%) des Engagements de Contribution des Actionnaires Commanditaires, et (c) tout conflit d'intérêt matériel indiqué dans toute Convention d'Actionnaires, le tout devant être exercé, par décision endéans et au plus tard quinze (15) jours à partir de la réception de toute information et donnée concernant l'Investissement ou le Désinvestissement proposé ou la requête en question selon le cas.

F) Les membres du Comité Consultatif accompliront tous leurs devoirs comme indiqué dans les présents Statuts et ne seront pas autorisés à recevoir de la Société une rémunération pour leurs activités.

G) Le Comité Consultatif n'aura pas de pouvoirs de gestion, ni aucun pouvoir de veto sur les Investissements et Désinvestissements (excepté pour le droit de veto prévu à la Section E) et n'aura pas non plus de pouvoirs d'agir pour ou pour compte de la Société, ou de représenter l'Actionnaire Commandité ou la Société. A cet effet, aucun membre du Comité Consultatif ne sera responsable à l'égard des Actionnaires de la Société pour toute action prise ou omise d'être prise de bonne foi par lui/elle en relation avec sa participation au Comité Consultatif.

H) Le Comité consultatif se réunira:

(i) lorsqu'il sera nécessaire d'émettre un avis sur un Investissement / Désinvestissement;

(ii) lorsqu'il sera nécessaire de discuter ou de décider sur une question de conflit d'intérêts en relation avec un Investissement / Désinvestissement conformément à toute Convention d'Actionnaires;

(iii) chaque fois qu'il est nécessaire de délibérer sur des sujets prévus aux paragraphes E et K des présentes;

(iv) chaque fois que le co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI estime la réunion nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social de la Société.

A cet effet, le co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI enverra un avis de convocation, par fax ou lettre recommandée, à tous les membres du Comité Consultatif, au moins cinq (5) Jours Ouvrables, ou, en cas d'urgence au moins trois (3) Jours Ouvrables, avant la date de la réunion en indiquant le lieu et l'heure de la réunion ainsi que son ordre du jour.

Toute réunion du Comité Consultatif sera convoquée par que le co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI ou, dans tous les cas, à la demande d'au moins trois (3) membres du Comité Consultatif.

I) Les réunions du Comité Consultatif seront tenues en Europe aux lieu et heure indiqués dans l'avis de convocation. Les réunions du Comité consultatif pourront aussi être tenues par conférence téléphonique ou par video-conférence ou de toute autre manière prévue dans les présents statuts.

J) Le Comité Consultatif adoptera toute résolution, sauf ce qui est prévu au paragraphe K, à la majorité des membres du Comité Consultatif présents (comptés par tête), à ladite réunion, sans qu'aucun quorum de présence ne soit requis pour la validité de la réunion sauf ce qui est prévu au paragraphe K ci-après.

K) Clause d'homme indispensable.

K.1 Lors de la survenance d'un des évènements suivants:

a) démission volontaire du co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI, pour quelque raison que ce soit, de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration de l'Actionnaire Commandité, et/ou

b) détention directe ou indirecte de la participation du co-président honoraire nommé par l'Actionnaire Commandité parmi les candidats proposés par Fi.SVI au sein de l'Actionnaire Commandité par une personne ou une société, en ce compris DB ou tout Actionnaire Commanditaire, pour quelque raison que ce soit (ci-après l'«Actionnaire Remplaçant»);

alors, l'Actionnaire Commandité, devra communiquer rapidement le nom et les détails relatifs au nouveau membre remplaçant tel co- président honoraire au Conseil d'Administration de l'Actionnaire Commandité (ci-après le «Membre Remplaçant») et/ou le nom et les détails relatifs à l'Actionnaire Remplaçant à tous les membres du Comité Consultatif. A cet égard, le Comité Consultatif exprimera son avis qui ne lie pas en son nom, par une décision adoptée à la majorité de deux tiers (2/3) des membres du Comité Consultatif présents, sans qu'un quorum minimum de présence ne soit requis pour la validité de la réunion; une telle décision sera adoptée dans les et pas plus tard que quinze (15) jours à partir de la réception d'une telle convocation, étant entendu qu'un défaut de décision durant ce délai équivaut à une opinion favorable.

Dans le cadre des présents statuts, FI.SVI signifie FI.SVI. TRE S.r.l., une société régie par le droit italien, ayant son siège social à Via Giuseppe Mangili 36/A, I-00197 Rome, Italie.

Dans le cadre des présents statuts, DB signifie collectivement DEUTSCHE BANK AG, une société régie par le droit allemand, ayant son siège social à Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne, active au Royaume Uni sous l'enregistrement de succursale numéro 000005 et agissant par sa succursale de Londres et DBCP NEWCO.

K.2 Au cas où le Comité Consultatif décide d'émettre une opinion défavorable quant aux noms du Membre Remplaçant et/ou de l'Actionnaire Remplaçant, alors:

a) à partir de l'adoption de cette décision, l'Actionnaire Commanditaire sera délié de toute obligation concernant le paiement de tout montant appelé, avec exception toutefois pour celle en relation avec le paiement de la Commission de Gestion concernant le montant à payer à partir de la fin de la Période d'Investissement ainsi que tout au long de la vie de la Société, tel que prévu à l'article 20 A 1. (b) des présentes;

b) l'obligation de payer un Dividende Fixe cessera;

c) l'Actionnaire Commandité gèrera la Société uniquement en vue de la réalisation de Désinvestissements, lorsqu'ils deviendront recommandés ou opportuns, en adoptant toute mesure appropriée à cette fin;

d) le droit d'utiliser la marque «Charme» cessera, étant entendu que la marque «Charme» peut être utilisée par l'Actionnaire Commanditaire pour toute activité en stricte relation avec des Désinvestissements.

K.3 Si le Comité Consultatif décide d'émettre une opinion favorable quant aux noms du Membre Remplaçant et/ou de l'Actionnaire Remplaçant, alors la Société poursuivra sous les mêmes termes et conditions que prévus dans les présentes, incluant sans limitation, l'obligation de payer le Dividende Fixe et le droit d'utiliser la marque «Charme».

K.4 Il est entendu que lors de la survenance d'un des événements prévus au paragraphe K.1 (a) et/ou (b), peu importe l'avis favorable ou défavorable du Comité Consultatif, toute Convention d'Actionnaires sera considérée comme résiliée de la manière telle que prévue dans une telle convention.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, R. Niland, I. Claude, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 139S, fol. 40, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

P. Frieders.

(035346.2/212/569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CHARME INVESTMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

P. Frieders.

(035347.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

EAST SIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 86.867.

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nordine Lbakh, employé privé, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 12, rue Emile Zola, seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EAST SIDE, S.à r.l., avec siège social à L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 86.867, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1007 du 2 juillet 2002, au capital social de douze mille quatre cents euros (12.400,- €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- €) chacune. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1820 du 30 décembre 2002.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'il cède et transporte par les présentes sous les garanties de droit, quarante-neuf (49) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- €) chacune, qu'il détient dans la société EAST SIDE, S.à r.l., pour le prix de six mille soixante-seize euros (6.076,- €) à Monsieur Mounir Lbakh, gérant, demeurant à F-78711 Mantes la Ville, 3, rue de la Mauldre, ici présent et ce acceptant.

Le cessionnaire préqualifié sera propriétaire à compter de ce jour des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et il est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de la cession avant les présentes, dont quittance.

II) Les associés déclarent accepter la cession de parts prémentionnée pour la société conformément à l'article 1690 du code civil, avec dispense de signification.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés ont tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. 2^e alinéa. « Les parts sociales sont réparties comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Monsieur Nordine Lbakh, employé privé, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 12, rue Emile Zola, cinquante et une parts sociales. | 51 |
| 2) Monsieur Mounir LBAKH, gérant, demeurant à F-78711 Mantes la Ville, 3, rue de la Mauldre, quarante-neuf parts sociales | 49 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Antonio Palmisano, cuisinier, demeurant à L-2446 Howald, Ceinture des Rosiers, comme gérant technique.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée comme nouveau gérant technique Monsieur Sébastien Jager, cuisinier, demeurant à F-57525 Talange, 23, rue des Colombes.

Monsieur Nordine Lbakh, préqualifié, reste gérant administratif.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Lbakh, M. Lbakh, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 17CS, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

P. Frieders.

(035343.3/212/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

EAST SIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 86.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

P. Frieders.

(035344.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CEPINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.996.

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée CEPINTER S.A., avec siège social à Luxembourg, 38, bd Joseph II, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 29.996,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 8699, et les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 5.315.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Eskenazi, administrateur de sociétés, demeurant à F-92210 Saint-Cloud.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Delloye, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alain Lefebvre, administrateur de sociétés, demeurant à F-92200 Neuilly.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de CHF 6.600.000,- (six millions six cent mille francs suisses), représenté par 96.275 actions A d'une valeur nominale de CHF 60,- chacune et 13.725 actions B d'une valeur nominale de CHF 60,- chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de capital de CHF 2.074.380,00 (deux millions soixante-quatorze mille et trois cents quatre-vingt francs suisses), le ramenant de la valeur actuelle de CHF 6.600.000,00 (six millions six cents mille francs suisses), à la valeur de CHF 4.525.620,00 (quatre millions cinq cents vingt-cinq mille et six cents vingt francs suisses), par l'annulation de 30.573 actions A (trente mille cinq cents soixante-treize actions A) acquises le 16 mai 2003 par la société et de 4.000 actions B (quatre mille actions B) également acquises le 16 mai 2003 par la société;

2. Modification de l'article 5 § 1 des statuts en conséquence qui prendra la teneur suivante:

«**Art. 5 § 1.** Le capital souscrit est fixé à CHF 4.525.620,00 (quatre millions cinq cents vingt-cinq mille et six cents vingt francs suisses), représenté par 66.702 (soixante-six mille sept cent deux) actions A et par 8.725 (huit mille sept cents vingt-cinq) actions B toutes d'une valeur nominale de CHF 60,- (soixante francs suisses) chacune.»;

3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée,

a délibéré, et a pris par vote séparé et à l'unanimité des actions pouvant exercer le droit leur attaché, les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social de CHF 2.074.380,00 (deux millions soixante-quatorze mille et trois cents quatre-vingt francs suisses),

en vue de le ramener de son montant actuel de CHF 6.600.000,00 (six millions six cents mille francs suisses), à CHF 4.525.620,00 (quatre millions cinq cents vingt-cinq mille et six cents vingt francs suisses).

par l'annulation de 30.573 actions A (trente mille cinq cents soixante-treize actions A) acquises le 16 mai 2003 par la société et de 4.000 actions B (quatre mille actions B) également acquises le 16 mai 2003 par la société.

L'assemblée décide d'opérer cette réduction par:

1.- l'annulation de 30.573 actions A (trente mille cinq cents soixante-treize actions A) acquises le 16 mai 2003 par la société, portant les numéros 36.001 à 66.573,

et

2. l'annulation de 4.000 actions B (quatre mille actions B) également acquises le 16 mai 2003 par la société, portant les numéros 1 à 4.000.

Le but de la réduction est d'éviter la détention de parts propres en portefeuille-titres.

Pouvoir est donné au conseil d'administration en vue d'exécuter les décisions ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5 § 1.** Le capital souscrit est fixé à CHF 4.525.620,00 (quatre millions cinq cents vingt-cinq mille et six cents vingt francs suisses), représenté par 66.702 (soixante-six mille sept cent deux) actions A et par 8.725 (huit mille sept cents vingt-cinq) actions B, toutes d'une valeur nominale de CHF 60,- (soixante francs suisses) chacune.»

Frais - Clôture

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Eskenazi, M. Delloye, A. Lefebvre, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, vol. 18CS, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Delvaux.

(035446.3/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.475.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A.,

Succursale de Luxembourg

Son mandataire

p. E. Grumberg emp.

F. Noel

(035470.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

XONORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.271.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

XONORD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(035479.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SOMAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.517.

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOMAPAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le numéro 52.517,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 octobre 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 30.512.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 73287.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction de capital à concurrence d'un montant de € 62.065,54 (soixante deux mille soixante-cinq euros et cinquante-quatre centimes), pour compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 jusqu'à concurrence de € 62.065,54 (soixante-deux mille soixante-cinq euros et cinquante-quatre centimes) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, et augmentation de capital d'un même montant de € 62.065,54 (soixante-deux mille soixante-cinq euros et cinquante-quatre centimes), à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement.

2. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de € 88.000,95- (quatre-vingt-huit mille euros et quatre-vingt-quinze centimes), pour le porter de son montant actuel de € 169.308,87- (cent soixante-neuf mille trois cent huit euros et quatre-vingt-sept centimes) à € 257.309,82 (deux cent cinquante-sept mille trois cent neuf euros et quatre-vingt-deux centimes), par l'émission de 355 (trois cent cinquante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes) par action, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

4. Suppression du droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit est fixé à € 257.309,82 (deux cent cinquante-sept mille trois cent neuf euros et quatre-vingt-deux centimes), représenté par 1.038 (mille trente-huit) actions d'une valeur nominale de € 247,89- (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes) par action.

Toutes les actions sont au porteur ou nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital d'un montant de € 62.065,54- (soixante-deux mille soixante-cinq euros et cinquante-quatre centimes), pour compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 jusqu'à concurrence de € 62.065,54- (soixante-deux mille soixante-cinq euros et cinquante-quatre centimes) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, la preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2002 a été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2002, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 10 avril 2003, le bilan au 31 décembre 2002 reste annexé au présent acte,

et elle décide ensuite d'augmenter le capital d'un même montant de € 62.065,54 (soixante-deux mille soixante-cinq euros et cinquante-quatre centimes),

augmentation souscrite par les actuels actionnaires de la société, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, au prorata des actions détenues dans la société avant la prédite réduction de capital,

ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Madame Maryse Santini et Madame Sophie Jacquet, employées privées, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg, en vertu des prédites procurations annexées à la susdite liste de présence, et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société antérieurement à la réduction de capital prémentionnée, par un versement en espèces de € 62.065,54 (soixante-deux mille soixante-cinq euros et cinquante-quatre centimes), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Suite à la présente opération d'assainissement, réduction et augmentation, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de € 88.000,95 (quatre-vingt-huit mille euros et quatre-vingt-quinze centimes),

pour le porter de son montant actuel de € 169.308,87 (cent soixante-neuf mille trois cent huit euros et quatre-vingt-sept centimes) à € 257.309,82 (deux cent cinquante-sept mille trois cent neuf euros et quatre-vingt-deux centimes),

par l'émission de 355 (trois cent cinquante cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes) par action, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

Souscription

Alors est intervenue la susdite SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Madame Maryse Santini et Madame Sophie Jacquet, précitées, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu de la susdite procuration,

laquelle, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 355 (trois cent cinquante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes),

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de € 88.000,95 (quatre-vingt-huit mille euros et quatre-vingt-quinze centimes).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 355 (trois cent cinquante-cinq) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Suppression du droit de souscription

L'assemblée décide de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire de la société, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales,

et sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 3 juin 2003,

lesquels rapport et renonciation, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

A la suite des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, afin que ce dernier ait la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit est fixé à € 257.309,82 (deux cent cinquante-sept mille trois cent neuf euros et quatre-vingt-deux centimes), représenté par 1.038 (mille trente-huit) actions d'une valeur nominale de € 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes) par action.

Toutes les actions sont au porteur ou nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à € 2.580,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Patrassi, C. Velle, S. Jacquet, M. Santini, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, vol. 139S, fol. 26, case 12. – Reçu 880 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Delvaux.

(035459.3/208/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ICN RUSSIAN HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.745.

In the year two thousand three, on the second day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

ICN PHARMACEUTICALS INC, which was at the time of the deed of 30th August 2002 the sole shareholder of ICN RUSSIAN HOLDINGS (LUX), S.à r.l., represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The appearing requests the notary to record the following:

An error occurred in the deed dated August 30th, 2002.

The second last paragraph of the third resolution:

«The Contribution to the Company has been valued at five hundred and sixty-seven thousand nine hundred seventy United States Dollars (USD 567,970) of which eight thousand seven hundred United States Dollars (USD 8,700) are being allocated to the share capital, the balance being allocated to share premium.»

should be read as follows:

«The Contribution to the Company has been valued at five hundred sixty-seven thousand nine hundred seventy United States Dollars (USD 567,970) of which twelve thousand seven hundred United States Dollars (USD 12,700) are being allocated to the share capital, the balance being allocated to share premium.»

Pro Fisco

Such rectification does not affect the contribution duly levied by the Luxembourg Tax Officer on the basis of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le deuxième jour du mois de juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

ICN PHARMACEUTICALS INC, qui fut au moment de l'acte du 30 août 2002 l'associé unique de RUSSIAN HOLDINGS (LUX), S.à r.l., représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 10 août 2001 suivant acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, non encore publié au Mémorial.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Une erreur a été commise dans l'acte du 30 août 2003.

L'avant dernier alinéa de la troisième résolution:

«Les apports à la Société ont été évalués à cinq cent soixante-sept mille neuf cent soixante-dix dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 567.970) dont huit mille sept cents dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 8.700) ont été alloués au capital social, le reste étant alloué au poste prime d'émission.»

doit avoir la teneur suivante:

«Les apports à la Société ont été évalués cinq cent soixante-sept mille neuf cent soixante-dix dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 967.970) dont douze mille sept cents dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 12.700) ont été alloués au capital social, le reste étant alloué au poste prime d'émission.»

Pro Fisco

Cette rectification n'affecte le paiement du droit d'apport sur base de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 30, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(035352.2/211/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FINAGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 11.471.

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée FINAGI S.A., inscrite au R. C. S. Luxembourg B n° 11.471, avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, le 26 octobre 1973, publié au Mémorial C de 1973, page 10.887.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire André Schwachtgen de Luxembourg, le 8 août 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 33.962.

L'assemblée est présidée par Madame Concetta Demarinis, employée privée, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

A: Que les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

B: Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que toutes les 1.676 (mille six cent soixante-seize) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocation préalable.

C: La société n'a pas émis d'obligations.

D: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Change of the article 4 of the by laws of a the company as follows:

«La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

2. Change of the article 16 of the by laws of a the company as follows:

«**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.»

3. miscellaneous.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première resolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Deuxième resolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration

Troisième resolution

Suite à la résolution qui précède, la prochaine assemblée générale annuelle se réunira de plein droit à Luxembourg, le 1^{er} mardi du mois de juin 2003 à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Demarinis, J.P. Saddi, M. Sterzi, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, vol. 139S, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Delvaux.

(035464.3/208/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

JORDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.864.

L'an deux mille trois, le six juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée JORDAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au R. C. S. Luxembourg sous la section B et le numéro 51.864,

constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 24.799, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 9.675.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de USD 50.000,- (cinquante mille Dollars des Etats-Unis) est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de USD 450.000,- (quatre cent cinquante mille US dollars), pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille US dollars) à USD 500.000,- (cinq cent mille US dollars), par l'émission de 900 (neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents US dollars) par action, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

3. Suppression du droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Instauration d'un nouveau capital autorisé de USD 5.000.000,- (cinq millions de US dollars), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents US dollars) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 juin 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

6. Modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 4. «Le capital social souscrit de la société est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille US dollars), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents US dollars) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à USD 5.000.000,- (cinq millions de US dollars), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents US dollars) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 juin 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bé-

néfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

7. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de USD 450.000,- (quatre cent cinquante mille US dollars),

pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille US dollars) à USD 500.000,- (cinq cent mille US dollars),

par l'émission de 900 (neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents US dollars) par action, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

Souscription

Alors est intervenu au présent acte l'actionnaire majoritaire, savoir la société MILLBROOK PROPERTIES MANAGEMENT LIMITED, Beaufort House, PO Box 438, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri,

elle-même représentée par Messieurs Carlo Santoiemma et Pietro Feller, préqualifiés,

laquelle déclare souscrire à la totalité des 900 (neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents US dollars) par action,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de USD 450.000,- (quatre cent cinquante mille US dollars).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 900 (neuf cents) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Suppression du droit de souscription

L'assemblée décide de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire de la société, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales,

lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de USD 5.000.000,- (cinq millions de US dollars), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents US dollars) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 juin 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 4. «Le capital social souscrit de la société est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille US dollars), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents US dollars) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à USD 5.000.000,- (cinq millions de US dollars), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents US dollars) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 juin 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Déclaration - Evaluation des Frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 5.500,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, P. Feller, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, vol. 139S, fol. 29, case 8. – Reçu 3.809,36 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Delvaux.

(035415.3/208/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

NEWTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.879.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le juin 2003, réf. LSO-AF04392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035488.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MILLENIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.541.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035492.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

LA COUSSINERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8154 Bridel, Ferme de Klingelbourg.

R. C. Luxembourg B 16.627.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(034946.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

PAN EUROPEAN FOOD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 74.013.

Further to the circular resolution of the Board of Directors of the company dated,
it has been decided to transfer the registered office of the Company previously established at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg to 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg as from September 4, 2000.

The Board of Directors.

Suite à la circulaire résolution du conseil d'administration de la compagnie daté du 4 septembre 2000, il a été décidé de transférer le siège social de la compagnie préalablement établi au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg, au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg à la date du 4 septembre 2000.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF05003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035501.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

B.L.I. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035701.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

DUPREY ET CIE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4660 Differdange, 14, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 78.334.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035708.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ELDOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 43.770.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ELDOFIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - profit annuel reporté: EUR 579.941,72
 - de distribuer un dividende de EUR 5.900.000,-;
 - de fixer la réserve légale à EUR 100.000,- et de distribuer ainsi la somme de EUR 922.590,-, provenant de l'excès de réserve légale, aux actionnaires;
 - d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

M. Fumagalli / S. Fumagalli

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035738.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

PPCP FINANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 74.415.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034900.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TELE2 SWEDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.802.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

F. Mahrouk.

(034904.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TELE2 SWEDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.802.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

F. Mahrouk.

(034907.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

TELE2 SWEDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.802.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

F. Mahrouk.

(034909.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.162.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

Suite à la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002, l'assemblée générale extraordinaire de ce jour décide de nommer en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sous réserve d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dûment convoquée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme

MERAMI HOLDING

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035506.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SEEFKO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4635 Differdange, 17, am Neuwies.
R. C. Luxembourg B 86.575.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035712.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.391.

Le projet de comptes annuels ainsi que le rapport de gestion préparés par l'Administrateur Judiciaire par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01070, 01071, 01075, 01079, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

(035719.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

THE WEALTH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8063 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.061.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003, réf. LSO-AG00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(034948.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

MERCURIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.543.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

MERCURIO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035509.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ROBINET ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clemency, 7, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 62.534.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, réf. LSO-AG01148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.401.

—
Extrait des décisions prises par résolution circulaire datée au 26 mai 2003

Rapport des Auditeurs

Il a été décidé d'approuver le Rapport des Auditeurs pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2002.

Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2002

Il a été décidé d'approuver les Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2002.

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Patrick Petitjean en remplacement de Monsieur Veit O Schuhen à partir du 9 octobre 2002.

Il a été décidé d'élire Monsieur Patrick Petitjean et de réélire Monsieur Christopher R. Tracey et Monsieur James Stuart en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Résolution Circulaire qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2003.

Auditeurs

Il a été décidé d'approuver la réélection de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant qu'Auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine Résolution Circulaire qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

S. O'Brien

Au nom et pour le compte de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035077.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

TRANSCONTINENTALE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.945.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme

TRANSCONTINENTALE D'INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035511.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SWT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.153.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juin 2003, Monsieur Thomas Balthasar Staehelin a été réélu en tant qu'administrateur de la société pour une durée venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035610.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.735.

—
Extrait des décisions prises par résolution circulaire datée au 26 mai 2003

Rapport des Auditeurs

Il a été décidé d'approuver le Rapport des Auditeurs pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2002.

Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2002

Il a été décidé d'approuver les Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2002.

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Patrick Petitjean en remplacement de Monsieur Veit O Schuhen à partir du 9 octobre 2002.

Il a été décidé d'élire Monsieur Patrick Petitjean et de réélire Monsieur Jonathan Griffin et Monsieur James Stuart en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Résolution Circulaire qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2003.

Auditeurs

Il a été décidé d'approuver la réélection de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant qu'Auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine Résolution Circulaire qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

S. O'Brien

Au nom et pour le compte de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035078.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

HIMATOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.880.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

HIMATOMI HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035515.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**SIXCO, SOCIETE INTERNATIONALE MULTI-COORDINATION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 68.860.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour la société

S. Delcoigne

Gérante

(035638.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

SOCIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix.
R. C. Luxembourg B 42.031.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2003

L'an deux mil trois, le vingt-trois mai.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIMMO S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, de résidence à Luxembourg-Eich, le 25 novembre 1992, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 62 du 9 février 1993 et modifiée par-devant le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 avril 1994, publiée au Mémorial C, numéro 342 du 16 septembre 1994.

L'assemblée est présidée par Angelo Crapanzano, demeurant à Bofferdange.

Le président désigne comme secrétaire Marie-Anne Kersten-Schauss, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Joseph D'Agostino, demeurant à Rombas (F).

Il a été retenu ce qui suit:

1. Il appert de ladite liste de présence que 1.350 actions, représentant 90% du capital social sont représentées à la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires déclarent qu'ils ont été valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'ils ont parfaitement connaissance de l'ordre du jour qu'ils acceptent.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise.
- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise.
- Nominations statutaires.
- Décision en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'adopter le bilan de la société de l'année 2002. Le solde est reporté en bénéfice pour le montant de 1.288,37 €.

Deuxième résolution

L'assemblée donne à l'unanimité décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprise.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée ordinaire de l'année 2004.

Monsieur Angelo Crapanzano, administrateur-délégué, demeurant à Bofferdange.

Monsieur Constant Less, adjoint à l'administrateur-délégué, demeurant à Bofferdange.

Monsieur Joseph D'Agostino, demeurant à Rombas (F).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de continuer l'activité de la société bien que les pertes cumulées au 31 décembre 2002 soient supérieures aux trois quarts du capital social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035243.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.601.

—
La balance comptable consolidée de TDS LOGISTICS, Inc. au 30 septembre 2001 et 2002, enregistrée à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05235, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

Signature.

(035621.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FIPARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.978.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 juin 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Emile Schneider, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035516.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

ASL (ANTWERP STUDENT LODGING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 63.857.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035606.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.605.

L'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 28 mai 2003 a accepté:

- la démission de Monsieur Richard Harris, demeurant 35, Woodland Avenue, Hove, East Sussex, BN3 6BH, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;

- la cooptation de Madame Catherine Regan, né le 3 janvier 1964 à Londres en Angleterre, demeurant au 31, Earles Meadow, Horsham, West Sussex, RH 12 4HP, Angleterre, en tant que nouvel administrateur de la société pour une durée de six ans à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035618.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

JL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.
R. C. Luxembourg B 79.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2003

L'assemblée décide de nommer M. Robert Melkman, administrateur de société, demeurant à Vandoeuvres (Suisse), aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Yves Schmit, administrateur démissionnaire.

- L'assemblée décide de nommer la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social au 36, route de Longwy à L-8080 Bertrange en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(035698.3/263/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 93.042.

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2003, publié au Mémorial C n° 509 du 10 mai 2003, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 600.000,- (six cent mille Euros), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros).

L'assemblée est présidée par Madame Concetta Demarinis-Santoemma, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée appelle au fonction de scrutateur Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les trois cent mille (300.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. autorisation au conseil d'administration d'émettre un emprunt convertible pendant une période expirant le 27 décembre 2008, avec un montant maximal de 3.400.000,- EUR et aux autres conditions à fixer par le conseil d'administration;

2. renonciation au droit préférentiel de souscription de la part des actionnaires actuels afin de permettre l'émission d'un emprunt obligataire convertible;

3. instauration, à coté du capital social souscrit, d'un capital autorisé de 4.000.000,00 (quatre millions) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

4. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivantes:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 600.000,00 EUR (six cent mille), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de 2,00 EUR (deux) chacune.

Le capital autorisé est fixé à 4.000.000,00 EUR (quatre millions), représenté par 2.000.000 (deux millions) actions d'une valeur nominale de 2,00 EUR (deux) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 juin 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence de EUR 4.000.000,00 avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6. divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertible pendant une période expirant le 27 décembre 2008, avec un montant maximal de 3.400.000,- EUR et aux autres conditions à fixer par le conseil d'administration,

sans observer, lors de l'émission de ces obligations convertibles, le droit de souscription des anciens actionnaires,

le tout sur le vu des renonciations des anciens actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et sur le vu d'un rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915, lesquels renonciations et rapport, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer, pour un terme de 5 ans expirant le 3 juin 2008, un nouveau capital autorisé de 4.000.000,00 (quatre millions), avec émission d'actions nouvelles,

et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 600.000,00 EUR (six cent mille), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de 2,00 EUR (deux) chacune.

Le capital autorisé est fixé à 4.000.000,00 EUR (quatre millions), représenté par 2.000.000 (deux millions) actions d'une valeur nominale de 2,00 EUR (deux) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 juin 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence de EUR 4.000.000,00, avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Evaluation - frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.400,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Demarinis-Santoemma, J.P. Saddi, M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, vol. 18CS, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Delvaux.

(035485.2/208/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 93.042.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 juin 2003, actée sous le n° 359 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(035486.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 93.042.

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, 18, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2003, publié au Mémorial C n° 509 du 10 mai 2003,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 2 juin 2003,

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros), représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 600.000,- (six cent mille Euros), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros),

et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 mars 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout ou en partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

3) Que dans sa réunion du 2 juin 2003, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 568.000,- (cinq cent soixante-huit mille Euros),

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) à EUR 600.000,- (six cent mille Euros),

par la création de 284.000 (deux cent quatre-vingt-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires plus amplement renseignés audit procès-verbal du 2 juin 2003,

lesquels ont souscrits à la totalité des 284.000 actions nouvelles au prorata de leur participation actuelle, et les ont libérés moyennant une contribution en espèces totale de EUR 568.000,- (cinq cent soixante-huit mille Euros).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 568.000,- (cinq cent soixante-huit mille Euros), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital social souscrit se trouve porté à EUR 600.000,- (six cent mille Euros) et le capital autorisé a été entièrement utilisé, et en ces circonstances l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 600.000,- (six cent mille Euros), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 7.355,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Sterzi, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, vol. 18CS, fol. 3, case 5. – Reçu 5.680 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Delvaux.

(035468.3/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 93.042.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 358/2003 en date du 3 juin 2003 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(035469.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CHARME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.674.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of June,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CHARME MANAGEMENT S.A., having its registered office at 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg section B number 88674, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on July 29, 2002, published in the Mémorial C number 1484 of October 15, 2002.

The meeting is presided by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs. Ruth Niland, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To replace Article 9.2 IV (e) of the Company's by-laws with the following;

«e) With respect to DB, the Affiliate shall operate under the brand «DEUTSCHE BANK».

For the purpose of these Articles «DB» shall mean collectively DEUTSCHE BANK AG, a company organized under the laws of Germany, with registered office in Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt am Main, Germany, operating in the United Kingdom under branch registration number 000005 and acting through its London branch and DBCP NEWCO».

2. To replace Article 11, §8 of the Company's by-laws with the following;

«Any resolution concerning expenses to be borne by the corporation higher than three hundred and fifty thousand euro (350,000.- €) shall be passed with the favorable vote and the unanimous consent of all three members of the Board of Directors.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the twenty three thousand and forty (23,040) ordinary («A») Shares, one thousand two hundred and eighty (1,280) preferred («B») Shares one thousand two hundred and eighty (1,280) super preferred «C» shares representing the entire share capital of thirty two thousand euro (32,000.- €) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to replace Article 9.2 IV (e) of the Company's by-laws with the following:

«e) With respect to DB, the Affiliate shall operate under the brand «DEUTSCHE BANK».

For the purpose of these Articles «DB» shall mean collectively DEUTSCHE BANK AG, a company organized under the laws of Germany, with registered office in Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt am Main, Germany, operating in the United Kingdom under branch registration number 000005 and acting through its London branch and DBCP NEWCO.

Second resolution

The meeting resolves to replace Article 11, §8 of the Company's by-laws with the following:

«Any resolution concerning expenses to be borne by the corporation higher than three hundred and fifty thousand euro (350,000.- €) shall be passed with the favorable vote and the unanimous consent of all three members of the Board of Directors.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the undersigned notary by first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CHARME MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.674, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 juillet, 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1484 du 15 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Maître Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Ruth Niland, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 9.2 IV (e) des statuts dont la teneur sera la suivante:

«e) Concernant DB, l'Affilié opérera sous la dénomination «DEUTSCHE BANK».

Dans le cadre des présents statuts «DB» signifiera collectivement DEUTSCHE BANK AG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, opérant au Royaume-Uni sous le numéro d'immatriculation de la succursale 000005, agissant par sa succursale de Londres et DBCP NEWCO.»

2. Modification de l'article 11, §8 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«Toute résolution concernant des dépenses à supporter par la Société pour un montant supérieur à trois cent cinquante mille euros (350.000.- €) sera adoptée si elle a été prise avec le vote favorable et unanime de tous les trois membres du Conseil d'Administration.»

II) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt-trois mille quarante (23.040) Actions ordinaires («Actions A»), les mille deux cent quatre-vingt (1.280) Actions préférentielles («Actions B») et les mille deux cent quatre-vingt (1.280) Actions super-préférentielles («Actions C») représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32.000,- €) sont représentées à la présente assemblée.

Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9.2 IV (e) des statuts dont la teneur sera la suivante:

«e) Concernant DB, l'Affilié opérera sous la dénomination «DEUTSCHE BANK».

Dans le cadre des présents statuts «DB» signifiera collectivement DEUTSCHE BANK AG, une société de droit allemand, ayant son siège social à Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, opérant au Royaume-Uni sous le numéro d'immatriculation de la succursale 000005, agissant par sa succursale de Londres et DBCP NEWCO.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11, §8 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«Toute résolution concernant des dépenses à supporter par la Société pour un montant supérieur à trois cent cinquante mille euros (350.000,- €) sera adoptée si elle a été prise avec le vote favorable et unanime de tous les trois membres du Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, R. Niland, I. Claude, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 139S, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

P. Frieders.

(035348.2/212/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

CHARME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

P. Frieders.

(035349.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

FALLIS-MALERBETRIEB, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9405 Vianden, 1, rue Théodore Bassing.

H. R. Diekirch B 2.278.

Im Jahre zweitausenddrei, den vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1) Herr Lothar Fallis, Malermeister, wohnhaft zu D-5528 Neuerburg, Poststrasse 1,

hier vertreten durch Herrn Alex Kaiser, Privatbeamter, wohnhaft zu Crauthem,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Neuerburg, am 22. April 2002,

2) Frau Karin Fallis-Heinz, ohne besonderen Stand, wohnhaft zu D-5528 Neuerburg, Poststrasse 1,

hier vertreten durch Frau Nathalie Mella, Privatbeamtin, wohnhaft in Grevenmacher,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Neuerburg, am 22. April 2002,

welche Vollmachten, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die anwesenden Parteien und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

Vorgenannte Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FALLIS-MALERBETRIEB, GmbH, mit Sitz in L-9350 Bastendorf, 9, rue Principale, eingetragen im Handelsregister zu Diekirch, unter der Sektion B und der Nummer 2.278, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettemburg, am 10. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial

C von 1992, Seite 3.031, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde, durch Gesellschafterbeschluss vom 23. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C von 2002, Seite 57.571,

haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-9350 Bastendorf, 9, rue Principale nach L-9405 Vianden, 1, rue Théodore Bassing

2.- Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

3.- Aufrundung des Gesellschaftskapitals auf zwölf tausend fünfhundert Euro.

4.- Abänderung von Artikel 6 der Satzung.

5.-Ernennung eines administrativen Geschäftsführers.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-9350 Bastendorf, 9, rue Principale nach L-9405 Vianden, 1, rue Théodore Bassing, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 2 abzuändern wie folgt:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Vianden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Kapital, welches in einem Gesellschafterbeschluss vom 23. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial C von 2002, Seite 57.571, von Luxemburger Franken in Euro abgeändert wurde, von seinem jetzigen Betrag von zwölf tausend dreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (EUR 12.394,68) um einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (EUR 105,32) auf zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zu erhöhen, durch Entnahme dieser Summe aus den übertragenen Ergebnissen, ohne Ausgabe von neuen Aktien aber durch Erhöhung des Nennwertes um ihn von einhundertdreiundzwanzig Komma fünfundneunzig Euro (EUR 123,95) auf einhundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) zu bringen.

Vierter Beschluss

Auf Grund obigen Beschlusses beschliessen die Gesellschafter Artikel 6 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) Nennwert.»

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Frau Karin Fallis-Heinz, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, Poststrasse 1 zur administrativen Geschäftsführerin zu ernennen, und dies rückwirkend auf den 1. Januar 2003.

Somit wird die Gesellschaft rechtgültig vertreten durch:

1) Herrn Lothar Fallis, Malermeister, wohnhaft zu D-5528 Neuerburg, Poststrasse 1, als technischer Geschäftsführer und

2) Frau Karin Fallis-Heinz, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, Poststrasse 1, als administrative Geschäftsführerin,

welche die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift rechtsgültig verpflichten können.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundertfünfzig Euro (EUR 750,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde. Aufgenommen zu Münsbach. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Kaiser, N. Mella, P. Bettingen

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 54, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. Juli 2003.

P. Bettingen.

(901534.4/202/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2003.